

AR Prefecture

063-216302588-20230331-DEL2023033103-DE
Reçu le 08/04/2023
Publié le 08/04/2023

DEL2023033103

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

PROCURATION : 1

VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Trois, le Trente et Un Mars à Vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2023

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène VERNET Thimothée.

Absents : KAUFFELD Monique

Procuration : KAUFFELD Monique à GRARD Mathieu

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2023 relative au Compte de gestion du budget général pour l'exercice 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2023 adoptant le compte administratif du budget général pour l'exercice 2022,

Considérant les résultats cumulés de l'exercice 2022 du budget général, lesquels font apparaître :

CA 2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	771 905,13	1 137 390,95
Recettes	981 066,42	1 160 561,66
Résultat 2022	209 161,29	23 170,71
Report 2021	623 834,92	- 361 980,75
Résultat cumulé 2022	832 996,21	- 338 810,04

Considérant par ailleurs les crédits reportés sur l'exercice 2022 :

Dépenses	670 215.70
Recettes	898 475.35

AR Prefecture

DEL2023033103

063-216302588-20230331-DEL2023033103-DE
Reçu le 08/04/2023
Publié le 08/04/2023

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,*

- Décide de procéder à l'affectation des résultats 2022 – budget général – de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement
Recettes (article 002) : 772 445.82€
 - Section d'investissement
Recettes (article 1068) : 110 550.39€
Dépenses (article 001) : 338 810.04€

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le : 07/04/2023
- et de sa publication le : 07/04/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

